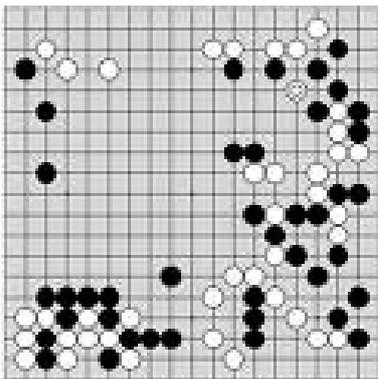


<https://collectiflieuxcommuns.fr/?786-assemblees-generale-apprendre-le>



Assemblées générales : apprendre le pouvoir

- Nos textes - Comptes-rendus d'interventions -



Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2015

Copyright © Lieux Communs - Tous droits réservés

Fiche pédagogique issue d'une soirée animée par l'un des nôtres dans un cercle de réflexion regroupant une quarantaine de personnes.

Introduction

Cette séance sera consacrée à la tenue des assemblées générales souveraines, qui sont les organes autonomes de pouvoir en régime de démocratie directe.

Le but de la discussion sera de réfléchir et, si possible, d'établir un guide pour la tenue d'assemblées en proposant attitudes, règles et dispositifs susceptibles de favoriser la délibération collective, en rupture avec tout ce que la société actuelle impose, institue, instille.

La réunion sera structurée autour de trois questions, qui seront tour-à-tour introduites :

- Quels sont les comportements individuels exigés (et au contraire à bannir) lors d'une assemblée ?
- Quelles sont les règles collectives qui permettent de cadrer efficacement les débats, et à l'inverse celles qui les empêchent ?
- Quels sont les dispositifs et institutions extérieurs qui accompagnent et encadrent le travail de l'assemblée et ceux et celles qui l'asphyxient ?

Chacun sera alors invité à faire part de son avis à partir de ses expériences, de ses connaissances historiques ou de ses réflexions.

Quelques lectures préparatoires :

- Les assemblées générales, école de démocratie ou terrain de jeux pour managers en herbe ?
<http://refractions.plusloin.org/spi...>
- Pour des assemblées générales autonomes (<https://collectiflieuxcommuns.fr/sp...>)
- Assemblées générales de Syntagma : structure et fonctionnement (<https://collectiflieuxcommuns.fr/sp...>)
- Notes sur les conseils de 1905 <http://laquerredelaliberte.free.fr/...>
- L'antidémocratie <https://collectiflieuxcommuns.fr/sp...>
- Comment manipuler une assemblée générale <https://collectiflieuxcommuns.fr/sp...>
- Penser le passage du social au politique <https://collectiflieuxcommuns.fr/sp...>

Cette séance est intitulée « Assemblées générale : apprendre le pouvoir ». Il s'agit d'apporter une réflexion collective sur les assemblées souveraines vues comme lieu de pouvoir collectif, puisque en régime de démocratie directe ces instances sont centrales. Dans cette perspective, la « prise du pouvoir » n'a pas de sens, mais l'apprentissage du pouvoir par chacun et par tous est essentiel, compris comme l'entendait Aristote « la capacité de gouverner et d'être

gouverné ».

« Apprendre », donc, parce que nous sommes dans un processus d'autoformation, partant du principe qu'une démocratie véritable exige autant des institutions démocratiques que des individus à mêmes de les comprendre, les assimiler, les transformer. Apprendre « le pouvoir », ensuite, car il s'agit pour l'individu de le comprendre, de le décrypter, de l'exercer, de le respecter, de le contrôler, etc ; pour le groupe d'inventer des règles, de les faire appliquer, de les changer, etc. ; et pour la société de créer des institutions, de les faire fonctionner, de les modifier, etc.

L'amateurisme exigé en démocratie directe ne veut pas dire débutant, velléitaire ou touriste, mais bien « amant » de la chose publique, donc auto-éducation de chacun par tous.

La soirée se déroule en trois temps, autour de trois axes dont la progression est assez claire :

1 - Quels sont les comportements individuels exigés (et au contraire à bannir) lors d'une assemblée ?

2 - Quelles sont les règles collectives qui permettent de cadrer efficacement les débats, et à l'inverse celles qui les empêchent ?

3 - Quels sont les dispositifs et institutions extérieurs qui accompagnent et encadrent le travail de l'assemblée et ceux et celles qui l'asphyxient ?

Le travail se fait à chaque fois en petit groupe, dont la synthèse des échanges est présentée par des rapporteurs, suite à quoi un débat général s'instaure (Faute de temps, ce schéma ne sera pas appliqué à la dernière question, qui sera traitée en séance plénière).

Le cadre mental approximatif serait celui d'une assemblée souveraine délibérative et / ou décisionnelle constituée de plus de 100 personnes, rassemblée régulièrement (hebdomadaire ou mensuelle) et servant d'organe de gouvernement local.

1 - Quels sont les comportements individuels exigés (et au contraire à bannir) lors d'une assemblée ?

- Préparation individuelle ou collective de l'AG et des interventions : le travail collectif est d'autant plus fertile qu'il est précédé d'un travail individuel, a minima la lecture des comptes-rendus des séances précédentes.
- Respect des personnes (pas d'attitude méprisante, condescendante ou agressive, éviter de couper la parole, d'insulter...) et respect des lieux (pas de dégradations, tags, déchets divers...).
- Capacité à prendre la parole en public à bon escient avec un effort de clarté et de précision dans l'expression, qui va de pair avec une capacité à se taire : la force d'une assemblée dépend en grande partie de la qualité de la parole.
- *Parrésia* ou courage d'exprimer son opinion même si elle est minoritaire (ne pas se sentir exclu, inférieur ou illégitime) : l'intelligence des situation procède de la confrontation d'opinions contradictoires.
- Passion et sincérité de l'expression (pas de baratin, de trollage, de démagogie, de rhétorique, d'arguments fallacieux, de manipulation, de procès d'intention) : L'intention de l'intervenant doit être d'apporter des éléments de réflexion au plus grand nombre.
- Écoute réelle de ce qui se dit avant d'intervenir (et pas attendre son tour en ignorant les autres) et encourager chacun à parler : comprendre la nature des échanges et se donner le temps de la réflexion.
- Volonté de trouver une solution (contre incapacité à construire en commun en plaquant ses principes sur une

réalité mouvante ou en excluant par le savoir)

- Capacité à admettre et valider une décision majoritaire même si on est en désaccord : c'est le principe même de la démocratie, la capacité de vivre ensemble nos dissensions.
- Respect des règles que se fixe l'assemblée (pour ne pas que ça parte dans tous les sens) mais possibilité de les violer un peu si ça permet de prendre une bonne décision : L'application des règles et des lois est indiscutable mais ne peut que se faire, à chaque fois, qu'avec intelligence et sensibilité, en fonction d'un but final collectif.
- Il y a un certains nombre de compétences techniques à acquérir : comme le maintien effectif de l'attention, la prise de parole, la rédaction de comptes-rendus ou de synthèses, etc. : l'amateurisme démocratique n'est pas la spontanéité immédiate, il y a des savoir-faire indispensables, et qu'il faut apprendre par la pratique.

Deux propositions a priori contradictoires ont fait principalement débat : la nécessité de la ponctualité, de l'assiduité et de la patience d'un côté, et de l'autre la nécessaire souplesse par rapport à soi-même et sa participation comme par exemple être prêt à partir au café si ça devient trop ennuyeux. Il est effectivement impossible de ne participer aux échanges que lorsque cela nous chante et tout autant impensable de s'infliger des séances interminablement ennuyeuses dont il ne sort rien.

La question est d'essayer de déceler la source de l'ennui. Est-ce dû à un problème de fonctionnement ? Il existe par exemple une tactique bien connue des manipulateurs d'AG : mettre à l'ordre du jour un « gros pavé » avant une question décisive, et attendre que les gens se lassent et partent, laissant les militants décider ensuite majoritairement. Au bout de deux heures de compte-rendus laborieux et autres points techniques, tout le monde est parti au café, et là, hop ! Vote de la question décisive, qui passe. Mais la lassitude peut aussi surgir sans qu'il y ait dysfonctionnement : par exemple, si une question difficile est abordée, les discussions seront nécessairement longues et l'individu « zappeur » d'aujourd'hui les identifie à du bureaucratisme. Il ne peut qu'y avoir l'intérêt pour la chose publique qui permette à chacun de faire le départ entre les deux.

2 - Quelles sont les règles collectives qui permettent de cadrer efficacement les débats, et à l'inverse celles qui les empêchent ?

- Principes généraux
 -
 - Non-violence : impossible de tolérer la contrainte physique ou psychologique (chantage).
 - Principe d'égalité : Débats ouverts à tous, temps de parole égal pour tous et refus de positions explicitement inégalitaires.
 - Publicité des débats : ordre du jour clair et réaliste (pas trop chargé), accessibilité des lieux, compte-rendus publics.
- Dispositifs internes
 -
 - Durée des débat fixée à l'avance, afin d'éviter les levée intempestives d'assemblées ou au contraire les marathons qui permettent de se débarrasser des moins endurants.
 - Critères explicites de participation (âge ?) et d'exclusion (trolls) : l'assemblée doit être au clair sur ceux qui la composent et les limites qu'elles se pose à elle-même.
 - Tribune : présence d'un modérateur (ou animateur ou facilitateur ou président de séance) qui peut être destitué, de rapporteurs chargés du compte-rendu. La tribune organise les débats contradictoires et doit être neutre. Rotation systématique des fonctions (éventuellement progressive pour assurer la formation des nouveaux par les plus « anciens » de l'équipe de la tribune),
 - Prise de parole : spontanée / tirage au sort parmi les volontaires / tours de parole (qui entraînent très souvent confusions, superpositions, décalages, monologues) : chaque assemblée doit se fixer des règles

claires et acceptées par tous, sans qu'il y ait de solution magique.

- Préciser la modalité de prise de décisions (votes, unanimité, consensus, etc) à l'avance, c'est-à-dire avant les débats, pour ne pas qu'elle soit manipulée.

- Règles

- - On fait ce qu'on dit : la parole engage, on la tient. Sans ce principe de base aujourd'hui superbement piétiné, aucune entreprise collective n'est envisageable.
 - Chacun parle en son nom propre : interdiction de parler spontanément au nom d'un collectif non mandaté par l'assemblée (partis, groupuscules, syndicat etc.) L'assemblée souveraine n'a pas à tolérer que des factions prétendent à sa direction.
 - Sanctionner l'excès de participation comme son insuffisance : interdiction du cumul de mandats et limitation des charges dans le temps. Il faut tendre à encourager l'implication raisonnable de chacun.
 - Intelligence dans l'application de ces règles et des décisions prises : il ne peut y avoir ni autoritarisme ni laxisme.
 - Se donner les moyens de faire respecter ces règles : Quelles sanctions sont prévues en cas de non respect ? Une règle ne vaut que si son viol rencontre une volonté.

3 - Quels sont les dispositifs et institutions extérieurs qui accompagnent et encadrent le travail de l'assemblée et ceux et celles qui l'asphyxient ?

- Possibilité d'instituer deux assemblées séparées dans l'espace et le temps : une délibérative responsable des débats, une autre seulement décisionnelle. Cela permet de prendre du recul face aux enjeux et de ne pas être entraîné dans des effets de foule.
- L'assemblée mandate des commissions et des groupes de travail pour déléguer l'étude de points techniques : le mandat est impératif mais les membres des commissions s'organisent comme ils veulent pour le mener à bien, dans les limites acceptables.
- Rédaction d'un journal d'assemblée qui en centraliserait les productions : comptes-rendus, décisions, avis, tracts, articles, travaux en cours, etc. C'est, même et surtout dans les AG contemporaines, une manière de se fixer un pivot autour duquel se coordonner, de se donner une visibilité extérieure et de tendre à une réelle réflexivité.
- Institution d'un Conseil d'assemblée (le défaut des « Comités d'Action » actuels est qu'ils sont monopolisés par les bureaucrates politiques ou syndicaux) constitué de 10 % des membres de l'assemblée tirés au sort parmi des volontaires, et chargé d'assurer la cohérence des décisions de l'assemblée d'une séance à l'autre, leur application, et la gestion des affaires courantes. Contre-pouvoir de l'assemblée, il doit être au centre de toutes les attentions.
- Contrôle des experts par l'assemblée, en exigeant d'eux une profession de foi (qui préciserait leur école de pensée, s'ils travaillent pour tel groupe privé), et formation de citoyens à des questions complexes (comme on l'a vu récemment pour les OGM ou la question de la fin de vie dans les conventions de citoyens tirés au sort).
- Institution d'un Tribunal politique, composé de personnes tirées au sort parmi les inscrits (non volontaires), chargé de juger les infractions et les délits aux règles de l'assemblée (non respect d'un mandat par un mandataire, etc.). Les sanctions peuvent être la privation de droits civiques ou l'ostracisme. Problème : les jurés d'assises ont récemment été promu par Sarkozy car leurs jugements sont réputés plus durs que ceux des professionnels... Institution de groupes de formation à la modération (ou à la présidence de séance).